RECUEIL
DE
PIECES





 pieces contenues dans ce volume.

1. observations sur le rapport de chabraud dans les affaires de 8 et 6 octobre
2. opinion de l'abbé Maury sur la haute cour nationale. 25 oct. 1790.
3. opinion de Malouet sur les crimes de leze nation, &c.
4. assignats. discours a la société de 1789. 1790.
5. tableau comparatif de 1788 et 1790 ou etat de la france &c.
6. rapport d'amory de Montesquiou sur les finances 26 sept. 1789.
7. Louis XIV a St. cloud au chevet de Louis XVI.
8. le secret de la coalition des ennemis de la revolution françoise.
9. correspondance des mecontens. No 1. 15 mars 1791.
10. remontrances du parlement.
11. reclamations des provinces contre leurs deputés. 1790.
12. precis histor. des massacres des catholiques par les protest. de Nîmes
13. lettre d'alex. d'aumont et amedée de durfort 1ers gentilshommes
14. lettre du duc de Polignac a Mr. de Cazalès.
15. lettre de l'abbé arthur Dillon a Mr. de Cazalès.
16. changement de decoration. in 4o. lettres, voyages, figures.
17. reveil de Mr. suleau et prospectus de son journal. 1791.
18. les chevaux au manege. D.
19. vie de La fayette.

21

OBSERVATIONS

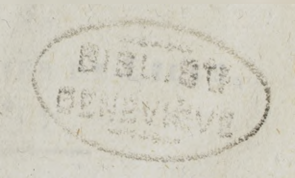
SUR

LES DIFFÉRENS RAPPORTS

DE LA LIBERTÉ

OU DE LA PROHIBITION

DE LA CULTURE DU TABAC.



6

OBSERVATIONS

SUR

LES DIFFÉRENS RAPPORTS

DE LA LIBERTÉ

OU DE LA PROHIBITION

DE LA CULTURE DU TABAC;

Par ÉLÉONORE-FRANÇOIS-ÉLIE DE MOUSTIER, ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roi auprès des États-Unis de l'Amérique ſeptentrionale;

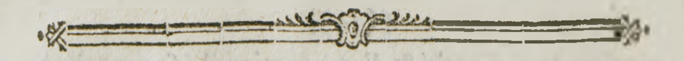
Suivies d'une lettre à M. NECKER, ſur le Commerce des États-Unis de l'Amérique ſeptentrionale.

Decipimur ſpecie recti.

A PARIS,

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, N°. 5.

1790.



OBSERVATIONS

SUR

LES DIFFÉRENS RAPPORTS

DE LA LIBERTÉ

OU DE LA PROHIBITION

DE LA CULTURE DU TABAC.

LA culture du tabac doit-elle être libre en France? La queſtion ainſi poſée ſemble ne devoir éprouver aucune difficulté. On répondra auſſi-tôt que rien ne doit empêcher un citoyen de cultiver dans ſon champ toutes les denrées dont il eſpère le produit le plus avantageux. Je demanderai à mon tour ſi la liberté, dans l'état ſocial, peut être limitée. Perſonne, ſans doute, ne niera que l'exercice de la liberté a des bornes, que la loi preſcrit pour la conſervation même de la liberté. Chaque individu qui ſe joint à une ſociété civile, ou qui reſte volontairement uni à elle, conſent au ſacrifice d'une

portion de ſa liberté & d'une portion de ſa propriété pour conſerver & garantir le reſte. C'eſt ſur ce principe que poſe le contrat ſocial. Ainſi, chaque fois qu'il eſt plus utile de limiter la liberté que de l'abandonner à tout ſon eſſor, il ne paroît pas douteux qu'il ne convienne de déterminer les limites au-dedans deſquelles elle doit être contenue.

C'eſt ſous ce rapport que s'eſt préſentée à moi la queſtion de la liberté de la culture du tabac. Après avoir cherché comment il ſeroit poſſible de modifier la prohibition de cette culture, ſans produire les inconvéniens de la liberté abſolue, il m'a paru que les modifications qu'on pouvoit employer ſeroient encore plus nuiſibles que la prohibition abſolue, en ce qu'ils auroient tous les inconvéniens de la prohibition & tous ceux de la libre culture. Je me ſuis donc borné à examiner cette queſtion ſous deux ſeuls points de vue, ſavoir celui de la culture libre & celui de la prohibition abſolue.

Ce n'eſt point uniquement par des conſidérations fiſcales qu'il convient de déterminer les conſéquences de la libre culture du tabac. Il en eſt une plus importante encore, à laquelle on ſemble n'avoir pas fait une attention ſuffiſante, ſavoir, quelle ſeroit l'influence de cette liberté ſur la ſubſiſtance du peuple. Si la culture des grains qui ſervent à ſa nourriture, ſi celle des herbages qui nourriſſent des

animaux qui servent également à la nourriture des hommes & au perfectionnement de la culture des terres à grains, sont encore bien au-dessous de la perfection vers laquelle il est désirable qu'on tende sans cesse ; si le produit des terres est encore insuffisant pour assurer immanquablement & constamment la subsistance du royaume, comment peut-on penser, sans inquiétude, à la quantité de terres qui seroient employées immédiatement à la culture d'une denrée de luxe, en diminution de celles de premier besoin ? On ne tarderoit pas long-temps à s'appercevoir que la culture du tabac ne peut soutenir nulle part, en France, la concurrence du tabac de l'étranger, lorsque la loi ne donne pas, à cette denrée, une valeur artificielle. Le tabac ne peut être productif que par le monopole. Si le monopole cesse, le tabac n'aura que sa valeur naturelle, qui *résulte de la facilité de sa production.* Si l'on veut assurer le débit du tabac de France, il faut exclure tout autre tabac; car en admettant l'étranger, celui de France ne pourra pas soutenir la concurrence de celui de l'Amérique, devenu si abondant dans les nouveaux défrichemens qui se font tant au sud qu'à l'ouest de la Virginie, que la culture en est insensiblement abandonnée dans cet état & dans le Maryland, où les habitans substituent sagement la culture des grains &

l'éducation des beſtiaux à la triſte culture du tabac. Mais on ne peut exclure le tabac étranger, puiſque le national ſeroit inſuffiſant à la conſommation, & que, dans le cas où l'on voulût en étendre la culture au niveau de cette conſommation, on négligeroit néceſſairement les cultures les plus utiles à la proſpérité de l'état & à la ſubſiſtance du peuple. D'ailleurs, quelques meſures qu'on prenne, s'il y a du tabac national, l'étranger s'introduira toujours dans le royaume, où il ſe débitera ſans pouvoir être diſtingué. Il en reſulte que la culture du tabac, conſidérée ſous le point de vue de l'utilité *générale* du royaume, eſt nuiſible, & qu'elle ne peut être avantageuſe qu'à un très-petit nombre d'individus comparativement à la maſſe.

On répondra peut-être que ſi les cultivateurs reconnoiſſent que la culture du tabac ne répond pas à leurs eſpérances, alors ils l'abandonneront. Sans doute ils l'abandonneront. Mais convient-il d'acheter cette leçon à un prix auſſi cher que celui de l'abandon de la culture des grains pendant un temps toujours aſſez long pour expoſer le royaume à une diſette ſoutenue des grains néceſſaires à la ſubſiſtance du peuple ; diſette qui peut même cauſer la famine & tous les maux qu'un fléau auſſi redoutable entraîne toujours à ſa ſuite, & qui ſe multiplieroient encore en raiſon des circonſtances particulières produites par

une grande révolution ? Le ſuccès de la nouvelle conſtitution du royaume pourroit donc dépendre de la déciſion de l'aſſemblée nationale ſur la liberté ou la prohibition de la culture du tabac, & je ne vois pas que perſonne ait encore porté ſon attention ſur une conſéquence auſſi grave.

Il faut en convenir, le principal obſtacle à la prohibition de la culture du tabac, vient de l'exercice actuel de la liberté dans quelques parties du royaume. Soit qu'on craigne l'effet de leur mécontentement, ſoit qu'on regarde comme une injuſtice la ſuppreſſion de ce droit, tandis que tant d'autres ont été ſacrifiés à la régénération de la France, on balance par des conſidérations perſonnelles ou locales ſur une meſure qui intéreſſe la généralité des habitans du royaume, & la totalité contre la localité.

Toutes les provinces auront-elles donc fait tous les ſacrifices néceſſaires à l'aſſimilation du royaume, en abandonnant des droits bien autrement utiles & bien autrement fondés que ceux des provinces réunies par droit de conquête, pour voir éluder l'abandon d'un ancien privilége, en le rendant commun à toutes, tandis qu'elles ne pourroient pas toutes en profiter, & que toutes ſouffriroient de l'exagération même momentanée d'une culture à laquelle on ſacrifieroit la plus intéreſſante de toutes ? Cette exagé-

ration de la culture du tabac, pendant quelques années, feroit inévitable de la part d'un peuple dont le caractère national eft de tout exagérer, jufqu'à l'ufage du plus grand bien que l'homme puiffe défirer, de la liberté.

Si la culture du tabac peut caufer au royaume des maux irréparables, en devenant le principe des difettes fréquentes & peut-être de la famine, il n'y a pas à héfiter; c'eft aux provinces, jufqu'à préfent privilégiées fur cet objet, à joindre ce facrifice à ceux qu'elles ont déjà faits en retour de ceux qui leur ont été offerts, & dont elles recuilleront les fruits en commun avec le refte du royaume, qui n'a plus que des intérêts communs dans toute fon étendue, où ils avoient été jufqu'à préfent fi oppofés. Les inconvéniens qui réfulteroient de la liberté de la culture du tabac ne feroient pas moins fentis par ces provinces que par toutes les autres.

Outre celui fur lequel je me fuis d'abord arrêté, il faut encore confidérer ceux qui fe feroient fentir par la perte d'une branche de revenu public, par le tort qu'éprouveroit le commerce, & enfin jufqu'à quel point les intérêts politiques mêmes du royaume pourroient en être affectés.

Les fommes néceffaires, pour fubvenir aux dépenfes de l'état, font déterminées par la nature de ces dépenfes & par leur eftimation. Toutes les ref-

ſources extraordinaires ſont épuiſées. L'impôt doit dorénavant pourvoir à tout. Son produit doit être équivalent au montant de la dépenſe publique. Celle-ci ne peut pas être toujours diminuée impunément. Epargne & ſuppreſſion ne ſont pas toujours économie. Elles y ſont ſouvent entièrement oppoſées. En diminuant les moyens de pourvoir à la dépenſe publique, l'état eſt en danger, d'autant que ces moyens diminuent. L'impôt ſur le tabac, qui produit près de trente millions, & ſeroit néceſſairement augmenté, tant par un meilleur régime, que par ſon extenſion aux provinces qui en ont été affranchies juſqu'à préſent, pourvoit à plus d'un tiers de la dépenſe de l'armée. C'eſt en vain qu'on ſe flatte de remplacer cet impôt. Eſt-il poſſible de remplacer tous les impôts indirects par des impôts directs? A-t-on réuſſi juſqu'à préſent à opérer les remplacemens indiqués? Eſt-on même certain de percevoir le montant des impôts directs qui exiſtoient en même temps que les indirects? Quant au profit ſur le débit du tabac étranger par une régie, tandis qu'il y auroit du tabac national, c'eſt avoir trop de facilité à s'abuſer, que de ſe livrer à une pareille ſpéculation. Quand même la régie ſeroit armée de toute la rigueur fiſcale, qu'il faudroit lui accorder pour eſſayer ce régime bizarre, jamais elle ne parviendroit à empêcher

l'introduction du tabac étranger manufacturé, parce qu'il sera impossible de le distinguer du tabac national, si la culture en est permise. Le profit qu'offriroit cette fraude seroit plus grand que celui d'aucun genre de commerce frauduleux qui ait encore existé. Et par qui se feroit ce profit? Par nos rivaux, qui ont déjà eu constamment le secret, jusqu'à présent, de faire tout celui de la navigation, de la commission & de l'entrepôt sur le tabac, qui ne parvient dans le royaume que par la voie de l'Angleterre & par l'entremise d'agens anglois & écossois qui ont trouvé les moyens d'en faire le monopole, malgré l'affranchissement que l'indépendance des Etats-Unis avoit procuré à leur commerce, & qui a été jusqu'à présent inutile à la France, parce qu'elle n'a pas su en profiter.

Ce commerce, pour lequel on a hasardé une guerre qui a achevé d'épuiser le royaume, a été l'objet des espérances de la France dans son union avec les Etats-Unis, qui a commencé par un traité de commerce, lequel n'a encore rien produit. La France, qui a fait un traité de cette nature avec les Etats-Unis, ne fait presque point de commerce avec eux. L'Angleterre, qui a dédaigné jusqu'à présent d'en conclure un, fait, avec des peuples qui se sont soustraits à sa dépendance, pour repousser les gênes commerciales, un commerce beaucoup plus étendu

& plus lucratif qu'à aucune époque, & elle a conſervé, entr'autres branches de commerce, celle du tabac que conſomme la France, & pour laquelle nous ſommes principalement tributaires des Anglois.

Tous ceux qui ont fait des recherches ſur le commerce des États-Unis, ſe ſont accordés à reconnoître que le tabac en étoit un des objets les plus eſſentiels. Quiconque veut prétendre à prendre part au commerce des États-Unis, doit chercher les moyens d'employer leur tabac, ſoit par une conſommation directe, ſoit par la revente, deux moyens qu'il dépend de nous de combiner avantageuſement. N'achetez rien des Américains, ils n'auront rien à acheter de vous. Qu'on ne diſe pas que l'achat du tabac américain eſt un tribut dont on peut s'affranchir. L'on ne feroit que changer l'objet ſur lequel porteroit le tribut. Il faudroit recourir aux Américains ou à d'autres, pour les grains néceſſaires à la ſubſiſtance, & qui ſeroient remplacés en France par le tabac, puiſque ce ſont les meilleures terres qu'il faudroit employer à cette culture. Si le tabac eſt un tribut levé ſur les François, c'eſt leur faute. Il n'a tenu & il ne tient encore qu'à eux de le payer, non-ſeulement en productions de leur ſol, mais en celles de leur induſtrie. C'eſt de cette manière que les Anglois achètent ce même tabac qu'ils

revendent bien cher aux François. Ceux-ci voudroient-ils donc s'avouer inférieurs à leurs rivaux ? Il faut convenir que c'est une honte pour la France, que le tabac américain lui soit fourni par la voie des Anglois, depuis qu'elle a affranchi les États-Unis du monopole qu'exerçoit sur eux leur ancienne métropole par la force, & qu'elle ne conserve que par la faute des François.

En partant du point que l'impôt sur le tabac est un des moins onéreux, des plus proportionnellement répartis, qu'on s'y soumet volontairement, & qu'il est par conséquent un des plus convenables à maintenir & à perfectionner, je me suis particulièrement attaché à considérer de quelle manière on pourroit concilier les intérêts du fisc, c'est-à-dire, du trésor public, avec ceux du commerce. Mes observations sur cet objet sont partie de celles que j'ai recueillies sur le commerce des États-Unis en général, & dont je n'ai pu encore former un ensemble. Mais, pénétré des conséquences qui pourroient résulter pour nos intérêts, tant fiscaux que commerciaux, d'une altération extrême dans le systême de l'impôt, en étendant la liberté avec trop de ferveur sur la culture du tabac, j'ai cru de mon devoir de communiquer au comité de l'impôt, l'extrait de mon projet de mémoire sur le commerce des Etats-Unis, relatif au tabac, tel que j'en avois

conçu l'idée, même avant la révolution, dans un temps où je craignois des obſtacles que rien ne peut aujourd'hui empêcher de lever. Je n'ai rien changé à cette partie de mon mémoire, afin qu'il pût être bien reconnu que je n'ai point été décidé par les circonſtances, mais par les intérêts commerciaux entre la France & les Etats-Unis, déterminés par la nature, & par conſéquent indépendans de toute forme de gouvernement. Il réſulte de mes obſervations, que, ſans le commerce du tabac, nous n'aurons que peu ou point de commerce avec les Etats-Unis (1); mais il eſt certain auſſi que ſi nous ne ſommes point liés avec eux par des intérêts de commerce, nous n'aurons aucunes liaiſons de politique avec eux, & ſi nous ne leur ſommes

(1) *Je n'appelle point* un commerce utile avec les Etats-Unis que d'acheter d'eux des grains au lieu du tabac, qui les remplaceroit en France; car ſi nous étions réduits à acheter fréquemment des grains de l'étranger, notre induſtrie, qui, après notre ſol, eſt la principale ſource de notre richeſſe, ſeroit bien limitée par le prix auquel reviendroient des ſubſiſtances achetées de l'étranger. Nous travaillerions pour vivre, & nous ne pourrions pas travailler pour revendre en concurrence avec d'autres nations. Nous finirions même par recevoir des objets manufacturés des Etats-Unis.

pas liés par la politique, ils ne resteront pas non plus envers nous dans un état permanent de neutralité.

Les Américains unis sont voisins de riches possessions françoises & angloises, qui forment un objet de rivalité entre les deux nations. Lorsque les Etats-Unis faisoient partie de l'Empire Britannique, l'Angleterre ajoutoit à ses forces maritimes, un nombre considérable de matelots Américains, dont l'espèce se forme sans cesse dans les mers qui les avoisinent, & dont la fréquentation produit la meilleure espèce de ceux d'Europe. Que les liaisons de commerce entre la France & les Etats-Unis soient rompues, tout le commerce de ceux-ci reprendra la même route qu'avant l'époque de leur séparation de l'Angleterre. Celle-ci, qui déjà retire, par le commerce, un plus grand bénéfice des Etats-Unis que lorsqu'ils formoient des colonies dépendantes d'elle, l'augmenteroit de tout ce que la France auroit l'imprudence de rejetter, & de tout l'accroissement que doit produire la consommation du seul peuple qui soit dans un état progressif, & d'un peuple dont la population, qui est actuellement de trois millions d'ames, double en moins de trente ans.

Mais lorsque l'Angleterre & les Etats-Unis auront des intérêts commerciaux communs, les

Américains, unis aux Anglois, par ces intérêts, par une origine commune, par la même langue & par une grande conformité de loix, de mœurs, de goûts & d'usages, suivront nécessairement les impulsions de leur ancienne mère-patrie dans toutes les guerres que celle-ci entreprendroit, lesquelles seroient la plupart dirigées contre la France & ses alliés, & leurs riches possessions dans le voisinage des Etats-Unis. Alors l'Angleterre trouvera chez eux les mêmes ressources, augmentées encore en raison du très-grand accroissement de leur navigation, qu'elle avoit déja employées avec tant de succès, non-seulement pour recruter les matelots de sa marine militaire, mais encore pour harceler le commerce de ses ennemis, par une multitude de corsaires composés d'une espèce d'hommes, qui se sont toujours signalés par la course, genre de guerre si redoutable à la navigation marchande.

Il seroit bien inutile d'entrer dans de plus grands dévelopemens sur cet objet, qui a fait le sujet des observations que j'ai communiquées à qui il appartenoit. Les conséquences d'ajouter les Etats-Unis au nombre des puissances qui ne peuvent être qu'indifférentes pour la France ou ses ennemies, doivent paroître assez palpables pour n'être pas saisies par tout le monde. Mais ce qui a

pu échapper à l'obſervation du public, & ſur-tout à ceux qui ne connoiſſent point les Etats-Unis, tels qu'ils ſont aujourd'hui, (ce qui comprend à-peu-près tous ceux qui ne les ont point viſités depuis la révolution, qui leur a aſſuré, l'année derniere, une conſtitution à laquelle ils doivent une nouvelle vigueur, une nouvelle vie, & en quelque ſorte une nouvelle exiſtence), c'eſt le rapport intime qui exiſte entre leur commerce & leur politique. Si, dans ce commerce, on doit conſidérer le tabac comme une des branches les plus importantes, ſans la conſervation de laquelle on romproit ſur le champ les très-foibles liens qui nous uniſſent aux Etats-Unis, il ne doit pas paroître indifférent de prononcer ſur la culture du tabac, ſans avoir mûrement examiné cette queſtion ſous tous ſes rapports, parce que les effets de la déciſion de l'aſſemblée nationale pourroient être tels que le repentir ſeroit inutile.

Je terminerai ces obſervations, en en citant une d'un grand poids, par la grande importance du perſonnage qui me l'a faite, & dont la juſteſſe m'a paru frappante. Cet homme, à qui ſa patrie doit les ſuccès qui ont aſſuré ſon indépendance & ceux qui la lui rendent aujourd'hui utile par la ſageſſe qui préſide à ſon gouvernemet, me dit, dans une converſation qui rouloit ſur l'affection qu'il aimoit à

exprimer

exprimer en faveur de la nation Françoiſe. *Je ſens, avec ſatisfaction, qu'il eſt de l'intérêt de la France de favoriſer les intérêts des Etats-Unis, ce qui eſt le vrai moyen de maintenir l'union entre les deux nations. Je ne doute pas, d'après cela, qu'elles ne reſtent conſtamment unies.*

En me réſumant, j'obſerve que la liberté de la culture du tabac expoſe à compromettre la ſubſiſtance du peuple, par la converſion de l'emploi des terres propres aux grains & aux herbages, en culture d'une denrée qui n'eſt point de première néceſſité, puiſqu'elle ne ſert ni à la nourriture, ni au vêtement, ni au logement, qui forment ſeuls les premiers beſoins.

Que l'idée d'affranchir la nation d'un tribut, par la libre culture du tabac, eſt purement illuſoire, parce qu'elle payeroit ce tribut pour des grains & des beſtiaux, & qu'il ne tient d'ailleurs entièrement qu'à elle de payer tout le tabac qu'elle peut conſommer, par le produit de ſon induſtrie, en employant les moyens convenables.

Que l'on s'expoſe à perdre, ſans avoir aucun moyen *praticable* de remplacement, une branche de revenu qui peut être portée à près de trente-ſix millions.

Que la culture du tabac priveroit les Américains unis d'une des branches les plus conſidérables de

leur commerce avec la France, & expoferoit le royaume à n'avoir bientôt plus aucune liaifon directe de commerce avec les Etats-Unis, tandis que la France fembloit ne s'être expofée à une guerre défaftreufe, que pour réalifer les efpérances qui l'avoient portée à la conclufion d'un traité de commerce avec cette puiffance à peine formée.

Enfin, que la France, en abandonnant les liaifons de commerce avec les Etats-Unis, qu'il dépend d'elle d'étendre & de rendre infiniment utiles, doit renoncer en même temps à toutes liaifons de politique avec ces états, & fe préparer à voir cette puiffance, la feule qui foit dans un état de profpérité progreffive, entrer dans la balance politique d'une puiffance rivale.

Pour donner quelque idée du commerce que la France pourroit faire avec les Etats-Unis, je joins à la fuite du mémoire fur le tabac, que j'ai communiqué au comité des impofitions le 19 avril dernier, la copie d'une lettre que j'avois adreffée à M. Necker au mois de mai de l'annce dernière.

La plus grande difficulté qui fe préfente contre la prohibition générale de la culture du tabac,

pourroit être levée, en accordant, pendant un certain nombre d'années, ſur le produit de l'impôt, une indemnité, décroiſſante d'année en année, d'une ſomme dont la répartition ſeroit faite par les adminiſtrations de départemens des ci-devant provinces qui avoient conſervé la liberté de la culture du tabac, dans le temps où elle avoit été interdite aux autres provinces du royaume. Si cette difficulté peut être levée par cet expédient, qui n'auroit pas dû être néceſſaire, lorſqu'on ne parle de toutes parts que de ſacrifices pour rendre tous les intérêts communs, il ſera ſans doute facile de convenir du mode d'impôt ſur le tabac qui concilie le mieux ce qui eſt utile à l'intérêt du fiſc avec celui de la liberté, & qu'on pourroit facilement garantir des abus auxquels la ſurveillance de la perception de cet impôt pourroit fournir quelque prétexte.

Je joins ici les obſervations que j'avois faites ſur cet objet, il y a deux ans, ſans y rien changer, & celles que j'ai placées à leur ſuite, lorſque je les ai communiquées à M. de la Rochefoucault, préſident du comité de l'impoſition.

TABACS.

Extrait d'un mémoire ſur le commerce des Etats-Unis.

LA culture du tabac commence à épuiſer les terres baſſes de la Virginie ; on eſt obligé d'y employer des engrais qui renchériſſent cette feuille, & qui bientôt ne lui laiſſeront plus ſupporter la concurrence des tabacs du haut pays. On en plante beaucoup en-deça & au-delà des Alleghanys. Les pays qui avoiſinent l'Ohio en produiſent abondamment, & preſque ſans frais. Il dépendra de la puiſſance qui ſera en poſſeſſion de la nouvelle Orléans, de faire tomber entièrement les tabacs de la Virginie orientale, en permettant aux Kentukois d'en exporter par le Miſſiſſipi. Les Virginiens éclairés ne paroiſſent pas même craindre cette révolution ; à meſure que leur population & leur induſtrie augmentent, ils conſidèrent la culture du tabac comme préjudiciable à leur proſpérité.

Quoique pluſieurs Etats de l'union américaine partagent avec la Virginie le commerce du ta-

bac, cet Etat a été jusqu'ici le centre des opérations de la ferme générale, pour approvisionner le royaume, & c'est principalement sous ce point de vue que nous devons considérer son commerce.

Au moment où l'Angleterre étoit agitée par les deux partis qui avoient pour objet d'asservir ou d'appaiser les colonies, un membre du parlement présenta le calcul suivant sur les avantages qui résultoient du commerce des tabacs. Il évalua tous les tabacs importés des colonies à environ 100,000 boucauts, les profits du négociant Anglois, à raison de 40 sh. par boucaut, à 200,000 liv. st. --- Ceux de l'acheteur, à 100,000. --- Ceux des détailleurs, à 100,000. --- Ceux du manufacturier, à 100,000. --- Les droits d'entrée & de sortie, à 650,000. --- Ceux du fret & de la navigation, à 220,000. --- Enfin ceux provenant des marchandises exportées en Amérique pour payer ces tabacs, à 600,000. --- Gain total de la nation, 1,970,000 liv. st. ou 43,340,000 liv. tournois. Cette évaluation est sans doute exagerée; mais en la réduisant à moitié, elle est encore assez considérable pour rendre compte de la grande attention avec laquelle les Anglois soutiennent ce commerce depuis la paix.

A cette même époque, nous avons manqué l'occasion de les remplacer. La ferme générale n'a pu

avoir pour objet que d'aſſurer ſes approviſionnemens & d'acheter au meilleur marché poſſible. L'intérêt de notre commerce & de nos manufactures lui étoit & devoit lui être indifférent. Pour cet effet, elle a conclu des contrats qui détruiſoient entièrement la concurrence de nos négocians. Ceux-ci, n'ayant plus de retours à faire en France, & mépriſant les petits profits qui auroient pu réſulter d'un commerce circuiteux avec les Antilles, ſe découragèrent, & laiſſèrent aux agens Anglois & Ecoſſois le champ libre. Ils réclamèrent vainement contre un arrangement qui leur étoit eſſentiellement préjudiciable. L'entrepreneur chargé des principales fournitures avoit tellement accaparé tous les marchés, que même le palliatif propoſé par le comité de Berny, pour faire acheter à la ferme environ 12000 boucauts, importés par le commerce, fut éludé. Ces 12000 boucauts furent envoyés en France par l'entrepreneur lui-même; & quand nos négocians arrivèrent, les magaſins de la ferme étoient déjà remplis.

Tous les raiſonnemens qu'on peut faire ſur la fourniture des tabacs ſe réduiſent à deux hypothèſes principales, qui ont été ſouvent diſcutées. Je les indiquerai ici en peu de mots.

C

Première hypothèse.

S'il paroiſſoit convenable de ſubſtituer au bail de la ferme générale une autre forme de perception, il ſeroit ſans doute très-facile d'y parvenir, ſans faire tort au tréſor royal. Il s'agiroit de faire payer un droit d'entrée, un droit de manufacture & un droit de conſommation, qui pourroient être portés plus haut que le produit actuel de la ferme.

Dans un ouvrage publié en 1787, ſous le titre *de la France & des Etats-Unis*, on trouve ſur le commerce du tabac les obſervations ſuivantes, qui paroiſſent avoir été fournies par un homme inſtruit.

Comme mon objet n'eſt pas préciſement de dire des choſes neuves, mais de fixer l'attention du gouvernement ſur les propoſitions utiles qui ont déjà été faites, & d'en diſcuter les avantages & les inconvéniens, je préſenterai ici le projet dont il eſt queſtion.

« La ferme achète vingt-trois à vingt-quatre » millions de livres peſant de tabac, pour leſ» quels elle dépenſe au moins, non compris les frais » de tranſport, ſept à huit millions de livres tour» nois, qui pourroient être ſoldés directement en

» marchandiſes françoiſes, ſi le tabac devenoit mar-
» chand. Pour opérer ce changement important,
» on a propoſé, dans le comité tenu à Berny, de
» ſubſtituer aux profits réſultans du monopole de
» cette feuille, un droit d'entrée de trente-deux ſols
» & demi par livre, & on a démontré que ce
» droit ſuffiroit, non-ſeulement au revenu de vingt-
» neuf millions pour l'état, mais rendroit encore,
» outre ſix millions pour les frais de régie & de
» garde contre la contrebande, un bénéfice de
» dix pour cent pour le regiſſeur & une ſomme
» par-delà aſſez conſidérable. On a ajouté que ce
» nouveau régime occaſionneroit une plus grande
» conſommation de tabac, qui ſeroit moins cher
» & de meilleure qualité, & que le royaume ſe-
» roit délivré des vexations & des déſordres in-
» ſéparables du monopole.

» Quoique ce projet préſente de grands avan-
» tages, il eſt cependant ſuſceptible de pluſieurs
» modifications, pour éviter les inconvéniens ſui-
» vans :

» 1°. Le droit propoſé étant ſix fois plus con-
» ſidérable que le prix réel de la marchandiſe,
» il force le négociant à faire une très-grande
» avance, & par cela même il décourage le
» commerce.

» 2°. Un droit de trente-deux ſols & demi par

» livre de tabac inſpire une grande tentation de
» l'éviter par la contrebande.

» 3°. Pour y obvier, on ſera obligé de redoubler de rigueur dans nos ports, & d'embarraſſer le commerce beaucoup plus qu'il ne l'a été juſqu'ici.

» 4°. Le droit entier payé à l'importation hauſſera tellement le prix du tabac en France, qu'on ne pourra réexporter avec avantage le tabac manufacturé.

» Il paroît donc qu'il faut s'occuper de la ſolution du problême ſuivant : *Trouver un moyen de diviſer & de répartir ces trente-deux ſols & demi, de manière que, quoique le tabac devienne marchand, ce droit ne provoque point la contrebande, n'oblige pas à ſoudoyer une armée de ſurveillans, n'éprouve point de diminution, n'en faſſe éprouver aucune, ni à la conſommation, ni à la qualité du tabac.*

» 1°. Pour décourager la contrebande, il faudroit borner le droit d'entrée au taux modique de cinq ſols par livre, ce qui produiroit par an un revenu de 5,850,000. livres.

» 2°. Les manufactures de tabac exigent aſſez d'eſpace & d'ouvriers pour qu'il ſoit impoſſible d'en établir ſans la permiſſion du gouvernement. La ferme générale a dix manufactures qui em-

» ployent annuellement plus de vingt-trois millions » de tabac en feuille. On pourroit donc aſſujettir » les manufacturiers à un droit équivalent à dix » ſols par livre, ce qui produiroit annuellement » 11,700,000 livres.

» 3°. Il y a dans le royaume au moins 40,000 » débitans de tabac. En faiſant payer proprotio- » nellement à chacun de ces débitans la ſomme » de cinq cens douze livres, pour la permiſſion » de vendre en détail, le gouvernement recueil- » lera annuellement la ſomme de 20,475,000 liv. » Les fabricans eux-mêmes ſeroient chargés de » la diſtribution de ces permiſſions & du ſoin d'em- » pêcher les fraudes.

Récapitulation.

» Droit d'entrée de 5 ſols pour liv.	5,850,000 l.
» Droit de fabrication de 10 ſols » pour livre	11,700,000
» Permiſſion vendues à 40,000 dé- » bitans	20,475,000
Produit total	36,025,000 l.

L'idée de diviſer le revenu provenant du tabac en trois parties; ſavoir, droits d'entrée, droits de fabrication & droits de conſommation, eſt très-

ancienne. Elle a été conçue entre autres par le ſavant auteur des *Recherches & conſidérations ſur les finances de la France ;* mais elle ſe trouve mieux dévéloppée dans l'ouvrage que je viens d'extraire. J'avoue néanmoins qu'elle préſente encore pluſieurs difficultés, dont l'incertitude ſur la quotité du revenu n'eſt pas la moins embarraſſante. Il n'eſt aucunement démontré qu'en adoptant le ſyſtême propoſé, on puiſſe empêcher la fabrication ſecrette du tabac, qui préſenteroit un grand appât aux fraudeurs. Les pays lymitrophes du royaume trouveroient d'ailleurs, comme ci-devant, leur avantage à y verſer des tabacs manufacturés ; il faudroit donc le même nombre de ſurveillans pour empêcher cette contrebande, & les commis employés directement par le gouvernement ſeroient indubitablement plus rigoureux, & par conſéquent plus préjudiciables à un commerce libre, que ne le ſont les employés de la ferme générale. Peut-être pourroit-on ne comprendre dans la ferme que la partie des droits ſur les tabacs perçus aux douanes. Ceux ſur la fabrication & la vente en détail, qui ſeroient des droits d'aides, pourroient former des objets d'abonnement avec les provinces, dont les états feroient la perception. Les perceptions de droits ſur les conſommations exigeant toujours plus de vigilance que les autres, il peut être convenable

de confier ces perceptions à une adminiſtration municipale, qui eſt intéreſſée à une grande vigilance, afin d'éviter de faire retomber ſur ceux même qui compoſent cette adminiſtration, une partie du fardeau dont la quotité eſt fixée par l'abonnement.

Il eſt certain que ſi le commerce du tabac étoit libre dans tous nos ports, il s'établiroit bientôt une émulation très-avantageuſe entre nos armateurs & ceux de l'Amérique unie, pour gagner un fret très-conſidérable, & nous aurions enfin la perſpective de payer en denrées & marchandiſes du royaume les tabacs que nous conſommons. Cette méthode eſt ſimple ; l'Angleterre n'en connoît point d'autre ; le revenu qu'elle tire du tabac, s'élève preſqu'à la moitié de celui de la France ; cependant elle n'a que la moitié de notre population ; elle conſomme proportionnellement beaucoup moins de tabac que la France, & la contrebande y eſt beaucoup plus aiſée que chez nous (1). Ce commerce étant libre, il n'eſt guères vraiſemblable que des armateurs américains ſe bornent à importer des tabacs dans le royaume, ſans faire leurs retours

(1) A l'époque où ces obſervations ont été rédigées, le gouvernement britannique n'avoit pas encore mis en vigueur toutes les meſures qu'il a déployées contre le commerce de contrebande.

en denrées & marchandiſes françoiſes, ou que nos bâtimens marchands aillent en Virginie ſans en exporter. Cette marche ſeroit ſi ſimple, qu'elle n'auroit même pas beſoin d'encouragement, d'autant qu'il eſt généralement connu que les Virginiens ont un goût décidé pour nos vins, nos eaux-de-vie, & pour toutes les marchandiſes de luxe que nous pouvons leur fournir. Les importations & exportations de la Virginie, ayant toujours excédé de beaucoup toutes les autres branches du commerce anglois dans ſes colonnies, c'eſt préciſément dans cette partie qu'il paroît important de remédier à l'inactivité de nos commerçans, & d'enlever à notre rivale un avantage dont elle continue à ſe prévaloir malgré la révolution américaine.

Seconde hypothèſe.

Si d'un autre côté il paroiſſoit plus convenable de maintenir le ſyſtême actuel & de renouveller le bail de la ferme, il n'y a qu'une voix en France & en Amérique ſur les moyens de le rendre moins préjudiciable à notre commerce. Il s'agiroit d'empêcher la ferme de traiter avec un ſeul négociant, & ſur-tout avec un négociant étranger; d'établir en Virginie pluſieurs compagnies libres de François, avec leſquelles la ferme pourroit contracter pour la fourniture des tabacs, en réſervant néan-

moins une partie au commerce courant. Ces compagnies feroient tenues de prouver, par leurs factures & acquits à caution, qu'au moins la moitié ou les deux tiers des tabacs importés ont été payés en marchandifes françoifes. Deux principaux établiffémens, l'un à Norfolk, l'autre à Alexandrie, fuffiroient pour approvifionner le royaume, & pour y faire paffer même des tabacs pour la réexportation. Ces compagnies auroient des magafins abondamment fournis de productions françoifes, & même de quelques marchandifes angloifes, qui ont une préférence décidée, en attendant qu'on eût réuffi à les imiter en France : elles auroient un grand nombre d'agens établis au haut des rivières qui fe jettent dans la Chefapeak, & chargés de vendre en détail & de faire des échanges, en fourniffant à crédit les denrées & marchandifes dont les planteurs pourront avoir befoin. Pour faciliter cette opération, la ferme feroit tenue d'avancer à ces compagnies, ainfi qu'elle l'a fait à M. M.... environ un million tournois, rembourfable à la clôture du contrat, avec les intérêts de cinq pour cent. Cette marche paroît d'autant plus naturelle, qu'elle a déjà été adoptée pour d'autres objets de commerce par les états de Languedoc, qui ont avancé à dix négocians un fonds de 600,000 liv. pour commercer avec les Etats-Unis. Les difficultés que nos négocians fe plaignent d'avoir éprouvées en Virginie

depuis la révocation de l'acte de 1779, qui accordoit aux ſujets des nations alliées le droit de pourſuivre leurs débiteurs par des voies extraordinaires, paroiſſent être dues en grande partie à un manque de précaution de leur part, puiſque tant de négocians & agens anglois, qui ne ceſſent de trafiquer en Virginie, qui n'ont jamais pu ſe prévaloir de cet acte, & qui éprouvent même des avances qui leur ſont particulières, ne ſongent qu'à étendre leurs liaiſons au lieu de ſe décourager. Le fait eſt que nos ſpéculateurs ont travaillé juſqu'ici ſur une trop petite échelle; toujours preſſés de vendre, ils ſe ſont livrés au premier venu; & ne pouvant répartir leurs profits ſur des cargaiſons conſidérables, ils ont vendu trop cher à des gens qui étoient réſolus d'avance de ne pas les payer. Malgré ces fauſſes ſpéculations, près de la moitié des vins conſommés en Virginie ſont des vins de France, & on y vend annuellement plus de huit cent pipes de nos eaux-de-vie, qui viennent principalement de Cette, & qu'on y préfère à toute autre liqueur. Les loix du congrès ſous la nouvelle conſtitution ſeront infiniment plus favorables aux étrangers que ne l'étoient les loix locales des états particuliers, qui n'ont plus le droit de faire des loix ſur le commerce. Ces loix auront en outre l'avantage de l'uniformité dans toute l'étendue des Etats-Unis, & celui d'une plus grande ſtabilité.

19 *Avril* 1790.

L'abandon des priviléges par les provinces doit donner néceſſairement une plus grande extenſion au produit du revenu ſur le débit du tabac. Il paroiſſoit, avant la revolution, moins praticable que déſirable, d'obtenir cette uniformité vainement tentée depuis plus d'un ſiècle dans le tarif des douanes, dans leſquelles le tabac n'eſt devenu un objet de débit excluſif que poſtérieurement au premier projet conçu par Colbert.

Le tabac pourroit être en partie à notre égard ce qu'eſt le ſel à l'égard des Etats-Unis. Cette denrée, importée chez eux de l'étranger, y forme une branche ſi conſidérable d'importation, que, malgré la modicité du droit auquel elle eſt taxée, elle devient un article eſſentiel du revenu public.

L'uſage auquel il eſt employé dans les ſalaiſons de viandes & de poiſſons, forme, pour les Américains unis, une nouvelle valeur à la réexportation du ſel ainſi employé.

On a cherché à concilier la néceſſité de procurer le ſel à un prix modéré aux pêcheurs, avec la précaution d'éviter le danger d'un verſement frauduleux, s'il y avoit eu une taxe différente ſur le ſel deſtiné à la conſommation intérieure & celui deſtiné aux pêcheries, en ſtipulant une prime par quintal

quintal de poiſſon exporté. Si l'on adoptoit le plan de diviſer la taxe ſur le tabac, entre l'entrée, la fabrication & le débit, ou entre l'entrée & la fabrication ſeulement, en laiſſant le débit libre, peut-être ſeroit-il convenable d'accorder une prime ſur le tabac manufacturé à ſa réexportation, de même qu'on accorderoit, ainſi que cela ſe pratique en Angleterre, la reſtitution des droits ſur l'entrée, ſi le tabac étoit réexporté à l'étranger. Tous ces encouragemens ſont néceſſaires pour donner de l'activité à notre commerce, & influeront néceſſairement ſur le plus grand débit d'un article de conſommation qui doit produire plus de revenu, non en raiſon de l'augmentation de ſa valeur, mais en raiſon de la conſommation.

Si le tabac pouvoit être rendu profitable à l'Etat, en adoptant les moyens expliqués ci-deſſus, je regarderois cette opération comme la ceſſation des difficultés qui s'oppoſent à nos liaiſons de commerce avec les Etats-Unis, au rang deſquelles le régime actuel du revenu du tabac doit être compté comme une des premières. Il y a lieu d'eſpérer qu'on les leveroit ſucceſſivement toutes, ainſi que cela eſt encore praticable, quoiqu'on ait laiſſé échapper deux époques importantes d'établir avec les Etats-Unis le commerce avantageux aux deux nations, ſur lequel on a commis tant d'erreur.

M. NECKER,

Ministre d'état, directeur général des finances.

A Newyork, le 12 mai 1789.

M.

UN des points les plus importans, qui me soient prescrits par mes instructions, est de ne rien négliger pour acquérir autant de connoissance qu'il me sera possible sur tous les objets qui pourront contribuer à rendre notre commerce avec les Etats-Unis aussi avantageux que la nature des choses pourra le comporter. On y convient d'une vérité, dont je suis chaque jour plus convaincu, savoir, que l'administration n'avoit pas été suffisamment éclairée jusqu'ici sur cette importante matière, & qu'il est à craindre que les Américains ne prennent des habitudes qui nous seroient préjudiciables, & dont la France ne pourroit plus les détourner.

Je me ſuis conformé très-exactement à ce qui m'eſt preſcrit pour acquérir des connoiſſances ſur le commerce des Etats-Unis. Cette tâche étoit difficile à bien remplir, & la preuve en eſt que ni les Etats-individuels, qui juſqu'à préſent dirigeoient eux-mêmes cette partie de l'adminiſtration, ni le congrès, n'ont jamais eu ces connoiſſances à un degré ſatisfaiſant, & qu'il n'exiſtoit aucun plan, ni qu'on n'a employé aucunes meſures pour y parvenir. Aujourd'hui que la nouvelle conſtitution a donné au congrès une autre forme, & l'a revêtu d'un pouvoir ſouverain ſur le commerce des états qui compoſent la nouvelle union, le défaut de connoiſſances ſuffiſantes embarraſſe à chaque inſtant ce corps ſouverain, dans les meſures qu'il prend pour régler les droits ſur le commerce, ſous le double rapport de créer une branche de revenu, & de protéger & favoriſer la culture, les manufactures & la navigation nationale. Il ſonge aux moyens d'être mieux informé à l'avenir, & je ne doute pas qu'il y parvienne. Le paſſé ſera toujours couvert de quelque obſcurité. Ainſi, le congrès, tout en s'efforçant d'établir un ſyſtême parfait, ne fondera ſes premières opérations que ſur des baſes dont la ſolidité n'eſt point reconnue, & il agira conformément à l'état d'enfance, dans lequel ſe trouve ce nouveau gouvernement, c'eſt-à-dire, en tâtonnant. Je crois

avoir recueilli, jusqu'à présent, plus de connoissances d'ensemble que n'en possède encore le congrès. Les Etats-Unis, avant ce moment, n'envisageoient leurs intérêts que localement ; ma tâche étoit différente ; je ne devois faire aucune acception, & j'ai embrassé tous les états dans mon travail. L'époque à laquelle je m'étois flatté de le voir terminé, se recule par les retards que j'éprouve dans la communication de différens renseignemens qui me manquent encore, pour donner à mon ouvrage toute l'autorité nécessaire. Je me propose de le rendre assez complet, pour servir en quelque sorte de premier fonds dans lequel l'administration puisse puiser tous les principaux renseignemens qui pourront l'éclairer sur l'important sujet que je traite. Ainsi, mon ouvrage sera en même-temps un répertoire de faits & de pièces, & un recueil de différens plans relatifs au même objet. L'insuffisance de mes lumières devoit naturellement affoiblir la bonté de ces plans ; si j'avois obtenu les renseignemens que j'avois pris la liberté de demander à M. Lambert, l'année dernière, ils auroient remédié au defaut ou à l'imperfection de mes connoissances. J'ai frappé avec aussi peu de succès à plusieurs autres portes. Ayant à déterminer une balance, j'aurois dû connoître également ce qui pouvoit entrer dans un bassin & dans l'autre. Ce qu'il y aura de défectueux dans mon tra-

vail, ne pourra du moins pas être imputé à défaut de zèle & de peine. Ce sera un amas assez considérable de matériaux dont une main habile saura tirer parti, & qu'elle rangera à leur place.

Le désir de produire, en partie, le plutôt possible, le succès auquel j'aspire le plus vivement, pour récompense de mes soins, qui est l'avancement du commerce du royaume, m'a déterminé à anticiper de quelque temps mon rapport sur quelques points sur lesquels je me crois fondé à prononcer avec quelque confiance. Pour produire l'effet auquel j'aspire, il est nécessaire, monsieur, que les idées que je me propose d'avancer, aient pu recevoir votre sanction, & être transmises ensuite, sous la forme la plus convenable, aux agens indispensables des opérations qui procurent le bien que j'ai en vue, la prospérité du commerce du royaume, par l'exploitation d'une nouvelle branche de commerce. Vous jugerez, monsieur, s'il est convenable, & s'il seroit utile, de communiquer aux chambres du commerce les observations suivantes.

On peut regarder comme un vrai malheur que des négocians François aient jamais songé à entreprendre le commerce d'un pays qu'ils ne connoissoient sous aucun rapport. Les revers qu'ils ont éprouvés, ont jetté un voile épais sur les lumières qu'ils auroient pu recueillir des premières commu-

nications avec les Etats-Unis « Nous avons fait de » vaſtes ſpéculations avec ces Etats ; nous y avons » employé de grands capitaux ; nous avons tout per- » du : donc le commerce des Etats-Unis eſt déſavan- » tageux ». Tel eſt en ſubſtance le raiſonnement de ces négocians. On peut leur répondre : quand vous avez ſpéculé, connoiſſiez-vous les facultés, les beſoins, les goûts, les uſages, les loix, la langue des peuples avec leſquels vous vouliez entrer en relation ? N'avez-vous pas ſurchargé leurs marchés dans des temps de détreſſe, où la guerre & l'abus preſque inévitable d'un papier-monnoie, toujours dépréciant, bornoient les moyens de payer même le néceſſaire ? N'avez-vous pas abuſé en même-temps de la gêne de ces peuples qui ne pouvoient commercer qu'avec vous, & même de leur enthouſiaſme, qui leur faiſoit déſirer que vous remplaçaſſiez abſolument leurs anciens fourniſſeurs, pour ne leur apporter que le rebut de vos marchandiſes ? N'avez-vous pas confié la direction de vos entrepriſes à des agens ignorans ou infidèles, qui abuſoient de leur éloignement pour vous en impoſer, & rejetter ſur les gens qu'ils trompoient, encore plus ſouvent qu'ils n'en étoient trompés, tout l'effet de leur imprudence ou de leur mauvaiſe foi ? N'avez-vous pas confondu les facultés d'une nation démembrée, avec celle d'un peuple qu'une communauté de capitaux avec un autre

peuple riche & experimenté dans le commerce, mettoit en état de faire un commerce riche & étendu ? N'avez-vous pas cru que tout le profit du commerce des colonies angloises étoit entièrement en leur faveur, & que les soixante-douze millions auxquels il s'élevoit, alloient devenir l'aliment de vos spéculations ? Si telles ont été les fautes des négocians François, qui ont spéculé sans succès dans le commerce des Etats-Unis, on peut dire que ce n'est pas d'après eux qu'il peut être apprécié. Ce commerce n'a donc pas été connu; on a donc eu tort de prononcer contre son utilité. On est donc plus reculé que si l'on n'avoit jamais tenté de s'y livrer. On peut donc dire que le passé, non-seulement ne peut pas servir d'exemple, mais qu'il doit même être regardé comme propre à induire en erreur, ce qui est effectivement arrivé depuis la paix.

A cette époque, les ports des Etats-Unis furent ouverts à toutes les nations, dont plusieurs, plus ou moins, se persuadèrent qu'après une longue interruption de commerce & de longues privations, les Américains unis auroient des besoins considérables. Le fait étoit vrai; mais les négocians négligèrent de faire attention que les moyens d'en acquitter les objets, avoient diminué dans la même proportion. Cependant ils se livrèrent à l'envi aux spéculations les plus étendues & les plus inconsidé-

rées. L'accumulation de marchandiſes fut extrême; elles baiſsèrent rapidement de prix. Il s'établit l'uſage de vendre à l'enchère, ou plutôt au rabais, à la criée publique, ces marchandiſes qui n'auroient pas trouvé d'autres marchés ouverts que ceux d'Amérique. Les correſpondans Américains, gens nouveaux, qui s'étoient élevés dans le déſordre de la guerre & du bouleverſement des fortunes, ſollicitoient des commiſſions, qu'on leur confioit avec une légèreté incroyable. Ils payoient le premier terme, emportoient le reſte, ou offroient du papier-monnoie, que chaque état avoit le droit de créer, & dont tous ont plus ou moins abuſé, ſelon que les corps légiſlatifs étoient composés de plus ou moins de débiteurs. Ces deux cauſes, deſtructives de toute ſûreté dans le commerce, ne ſubſiſtent plus; le remède eſt venu de l'excès même du mal. Les marchandiſes importées en 1783, 1784, 1785, ſe ſont trouvées conſommées vers 1786. Pluſieurs négocians Européens, ruinés ou découragés par des pertes, avoient renoncé au commerce des Etats-Unis. D'autres l'ont ſuivi avec plus de ſageſſe & de meſure.

Les Anglois ont eu à cet égard un avantage particulier ſur les autres nations. Leurs anciennes habitudes, leurs connoiſſances locales, l'identité de langage, les ont mis en état de mieux juger

jusqu'où ils pouvoient étendre leurs opérations ; & dans le fait ils sont restés presque les maîtres des marchés Américains. Cependant ils sont devenus eux-mêmes très-réservés sur le crédit qu'ils accordoient autrefois, & ont obligé, par cette circonspection, les Américains à circonscrire leurs demandes dans de certaines limites proportionnées à leus facultés réelles, & non pas idéales, comme celles qui n'étoient fondées que sur le crédit. Cette gêne extrême, jointe aux restrictions que le gouvernement britanniques a mises sur le commerce & sur-tout sur la navigation des Américains, a déjà produit un grand bien favorable à ceux-ci, & qui le sera également aux François, s'ils savent en profiter. Les Américains, ayant commencé à perdre l'habitude d'un crédit séduisant, peuvent traiter indistinctement avec toutes les nations qui ne sont pas habituées à *en accorder aussi facilement* ni d'aussi longs que les Anglois. Ayant été frustrés de la facilité de faire leurs remises en denrées, ils se sont évertués, avec un succès surprenant, pour élever une infinité de manufactures d'objets de première nécessité, & que l'Angleterre leur fournissoit en quelque sorte exclusivement. Ils ont ajouté par-là au profit national, résultant de la culture, celui d'une industrie qui s'étend chaque jour. Ils ne sont pas encore devenus riches comme nation ;

mais ce n'eſt plus une nation dérangée. Ils épargnent ſur les objets les plus preſſans, & ſur leſquels ils peuvent ſe fournir & pourront bientôt ſe ſuffire eux-mêmes. Alors les profits réſultans de leur culture & de l'excédent du produit de leur induſtrie, non néceſſaire à leur conſommation, pourront être employés à acquitter les objets d'agrément ou de luxe qu'ils déſireront, ou ceux que leur ſol ne produit pas, & qui ſont devenus pour eux des objets de première néceſſité. C'eſt donc un point important, pour les nations qui peuvent fournir ces objets, que d'avoir un gage de la ſureté des payemens dans le produit de la culture & dans les progrès des Américains dans l'induſtrie ſur les manufactures & la navigation. Les François doivent conſidérer la ſituation des Etats-Unis & les facultés des Américains ſous un rapport bien différent de celui dont ils ſe ſont formé l'idée d'après le paſſé.

Un des avantages eſſentiels dans cette révolution du ſyſtême commercial des Etats-Unis, eſt de ramener aux bonnes mœurs & à la bonne foi, des gens qui avoient été entraînés & avoient attiré avec eux une infinité d'autres dans le précipice. On commence à connoître quels ſont les négocians les plus ſolides. Bientôt ceux qui ne ſeroient pas diſpoſés à ſuivre ce que la bonne foi exige, ſeront

obligés de rougir, parce qu'ils formeront le plus petit nombre, dans ce même pays où ils ont formé long-temps le plus grand. On peut avancer que le pays s'eſt en quelque ſorte épuré. La lie, que les circonſtances avoient fait ſurnager, diſparoît inſenſiblement. C'eſt depuis 1785 à 1787 que cette révolution a commencée à la ſuite des maux dont j'ai donné l'idée. Alors on a commencé à ſentir généralement le beſoin d'une refonte du ſyſtème moral & politique de l'Amérique. C'eſt à l'impreſſion de ce beſoin que les Etats-Unis ſont redevables, non pas d'une nouvelle, mais d'une véritable conſtitution fédérale, puiſqu'auparavant ils n'avoient qu'une aſſociation devenue nulle, & en quelque ſorte mépriſable, dès que la ceſſation du danger commun l'eût réduite à ſes propres moyens. Cette conſtitution eſt la baſe la plus ſolide du commerce, puiſque c'eſt elle qui garantit, par ſa protection, les engagemens contractés par diverſes parties. Ainſi, le rétabliſſement des bonnes mœurs & l'établiſſement de bonnes loix, datent de la même époque, & ſont de nouveaux gages de la ſûreté du commerce. Il eſt intéreſſant de fixer l'attention des négocians François ſur ces faits, afin qu'ils ſoient bien convaincus que les Etats-Unis, ſur leſquels leurs ſpéculations pourroient s'étendre, ſont véritablement un pays ab-

ſolument nouveau pour eux & entièrement différent de celui qu'ils ont cru connoître. Je puis ajouter, comme un motif de plus pour exciter la confiance des François, que le gouvernement américain & même le peuple en général, penchent à favoriſer, autant que leurs intérêts le peuvent permettre, le commerce de France plutôt que celui des autres nations. Je ſais parfaitement que les diſpoſitions du roi & de ſon conſeil ſont également favorables au commerce des Etats-Unis; mais quels que ſoient les encouragemens que ſa majeſté eſt portée à lui donner, & qu'elle lui a déjà accordés, il faut encore que les négocians eux-mêmes répondent à ſes vues bienfaiſantes, & faſſent quelques efforts pour exploiter une mine nouvelle, qui doit rendre davantage à meſure qu'elle ſera plus travaillée.

Dans un moment où la bonté & la ſageſſe du roi, en répandant de nouveaux bienfaits ſur toute la nation, réveille de toutes parts le patriotiſme inné dans le cœur de tous les François, on doit eſpérer plus que jamais de voir concourir toutes les claſſes aux entrepriſes qui pourront étendre & aſſurer la proſpérité publique. Notre nation offre pluſieurs exemples de patriotiſme dans les négocians, parmi leſquels on a vu Jacques Cœur contribuer à l'affermiſſement du trône. On avoit

éprouvé, ſous le règne glorieux de Louis XIV, qui avoit placé la direction des finances & du commerce dans les mains habiles d'un miniſtre fait pour les rendre également floriſſantes, ce que pouvoit le zèle patriotique de pluſieurs individus, ou de compagnies occupées du commerce. Ils étoient animés, autant par la gloire que par l'intérêt, à procurer à leur patrie de nouvelles ſources de richeſſes & des moyens de ſoutenir l'induſtrie nationale. Ce que je propoſerois aujourd'hui ſeroit digne d'un roi & d'une adminiſtration qui rappelleront les beaux jours de la monarchie, & qui lui en procureront de plus beaux que ceux qu'elle a regrettés. Je voudrois qu'il ſe formât dans les différens reſſorts du commerce, ſous la direction des états provinciaux, & ſous la protection du roi, des aſſociations commerçantes animées du déſir d'enlever à l'Angleterre l'Amérique commerçante, comme les armes du roi ont détaché de cette puiſſance l'Amérique topographique. Cette entrepriſe eſt praticable. L'intérêt accompagnera la gloire que ſon ſuccès promet. Le plan de ces aſſociations fait partie de l'ouvrage général ſur le commerce des Etats-Unis dont je ſuis occupé. Mais ſi les négocians François ſont diſpoſés, par leur patriotiſme & par le déſir d'un intérêt bien entendu, à entreprendre une nouvelle branche

de commerce vraiment profitable pour la nation, ils fentiront d'eux-mêmes, fur la fimple idée que j'en donne, de quelle utilité elles pourroient être dès ce moment-ci. J'indiquerai ici, à cet effet, les principaux points qui peuvent fixer leur attention.

Il conviendroit que ces compagnies fuffent décidées à acheter d'abord avant de vendre. Car il ne faut pas fe diffimuler que les Américains unis ne font pas les poffeffeurs des mines ni de ces denrées précieufes que produit l'Amérique méridionale, & qui fuffifent a payer toutes les marchandifes qui peuvent leur être importées. Le plan du commerce avec les Etats-Unis doit porter fur des échanges réciproques. Le plus riche doit faire les premières avances. Il paroît qu'elles feront toujours bien placées, fi elles tendent à procurer au royaume une grande quantité de denrées utiles par elles-mêmes, qui entreroient en concurrence avec celles de même nature qu'il tire d'ailleurs, ou des matières brutes ou peu travaillées, qui fervent à alimenter l'induftrie nationale, qui en retireroit le profit en les débitant fous des formes plus perfectionnées. On a élevé des doutes fur la bonté d'une partie de ces matières & denrées; mais on peut fe convaincre que les caufes d'après lefquelles on a jugé, ne font pas toutes inhérentes à la nature des chofes, mais que la plu-

part ſont ou étoient accidentelles. Telles ſont les qualités des bois, des ſalaiſons, des potaſſes, des graines de lin, du goudron, &c. L'Angleterre a toujours ſu employer tous ces objets, dont on tirera de jour en jour un meilleur parti. Les bois de conſtruction, de charpente, de menuiſerie, préparés en merrain, leurs écorces réduites en tan pulvériſé, pour en faciliter le tranſport, forment un article conſidérable de ſpéculations. Le chêne verd de la Georgie & de la Caroline fournit abondamment des courbes, qui manquent par-tout ailleurs. Les ſalaiſons ont fixé l'attention des états de Maſſachuſſet & de Connecticut. Leurs légiſlatures & pluſieurs citoyens zélés ont réuni leurs efforts pour en ſoigner la perfection. Des eſſais ont prouvé qu'elles pouvoient ſoutenir le voyage de la Chine & le retour, ſans s'altérer. Voilà un objet intéreſſant pour la marine du roi & pour le commerce, en attendant que nous entendions renouveller la phraſe de M. Colbert, à ſon frère, ambaſſadeur à Londres, *que le royaume en avoit à revendre de ſon propre produit.* Les potaſſes américaines ſont recherchées en Angleterre; les huiles ſont reconnues utiles en France; les graines de lin le ſeroient également, ſi les aſſociations que je propoſe, étant ſoutenues par les états provinciaux, s'étendoient juſqu'à des manufacturiers. Les grains ſont abondans dans les

Etats-Unis ; & puiſque l'on eſt ſouvent obligé d'en tirer de l'étranger, il eſt heureux qu'on ait la facilité de multiplier les concurrens. Les tabacs, les riz ſont connus ; on peut y ajouter l'indigo inférieur ; &, s'il y avoit eſpoir de débit, bientôt on y ajouteroit le coton, la laine, la garance. Les Etats-Unis établiſſent tous les jours de nouvelles forges, qui peuvent fournir des fers en barres ou en gueuſes. Il y a des parties qui fourniſſent du charbon dont on pourroit former un leſt en échange du plâtre, qu'on auroit apporté également en leſt. On pourroit ajouter aux objets ci-deſſus pluſieurs autres, qui ſont d'une moindre conſéquence ; mais ceux-là ſuffiſent pour montrer que les Etats-Unis peuvent fournir des objets d'échange, & d'une nature qu'il ſeroit à déſirer qu'on pût tranſporter abondamment ſur des navires françois, puiſque, par leur encombrement, ils exigent beaucoup de navires, qui entretiendroient un grand nombre de matelots dans une navigation qui ne ſeroit pas deſtructive comme celle des Antilles ou de l'Afrique. Ce genre de commerce ne préſente peut-être pas des profits auſſi grands pour les ſpéculateurs individuellement, & cette raiſon pourroit être regardée comme invincible, ſi je ne poſois pour baſe, dans l'entrepriſe que je propoſe, le patriotiſme à côté de l'intérêt, parce que je crois que, ſous le point de vue de

l'utilité

l'utilité nationale, ce commerce feroit profitable pour le grand nombre, tandis que le commerce qu'on appelle de luxe ne l'eft que pour le petit nombre. Mais la France eft affez grande & affez peuplée pour pouvoir embraffer tous les genres. Il eft à préfumer que la tolérance ajoutera à la variété des peuples qui compofent la nation de ces hommes laborieux, perfévérans, économes, qui ont fondé leurs richeffes fur les moyens que ces qualités procurent. Des Hollandois, des Hambourgeois, des Dantzickois, &c., en venant fe fixer en France, pourroient prendre pour leur partage ce genre de commerce, qu'on appelle d'économie, qui n'eft que trop négligé. Ceux des François que la fageffe & la modération guideroient, fe joindroient à eux, & l'on auroit la fatisfaction d'étendre, par ce moyen, le commerce de France à tous les objets dont il eft fufceptible. Si les états provinciaux ne pouvoient faire des avances fuffifantes pour porter les fonds néceffaires à cette entreprife au point défirable, le roi pourroit peut-être contribuer, par une avance faite par le tréfor public, pour un objet d'utilité publique, au fuccès de l'entreprife. La rentrée des fonds feroit ftipulée, les termes en feroient fixés, & elle feroit garantie par la précaution d'obliger chaque compagnie à compter, devant une commiffion compofé des intereffés & d'un commif-

faire du roi, de toutes ses opérations. Ces compagnies, sans être exclusives, procureroient au royaume les mêmes avantages qu'on a retirés ou cherché à retirer des grandes compagnies exclusives, qui sont d'assurer le débit constant des produits de l'industrie nationale, & de procurer à la nation tous les objets dont elle a un besoin réel, ou tel qu'elle ne pourroit guère s'en passer.

Quand j'ai proposé d'acheter, des Américains, avant de leur vendre, j'ai entendu qu'il ne falloit pas se flatter de leur vendre beaucoup, si on ne les mettoit pas en état de s'acquitter; mais il ne sera pas long-temps nécessaire de faire le commerce des Etats-Unis avec du numéraire, si l'on sait le conduire avec sagesse, & conformément aux circonstances. On pourroit, dès le principe, s'assurer du débit de beaucoup de marchandises, si l'on étoit décidé à prendre en payement les seuls objets que les Américains puissent offrir, c'est-à-dire, les denrées indiquées ci-dessus. Il faudroit par prudence borner les premiers envois, & autant qu'on pourroit, étendre les premiers achats. Il faudroit plusieurs places de commerce dans les Etats-Unis pour consommer un seul changement complet des différentes marchandises que la France peut leur offrir. Les navires françois devroient donc faire le commerce des Etats-Unis par échelles,

en ſe bornant, dans les commencemens, aux principaux ports, ſavoir Charleſtown, Norfolk, Baltimore, Philadelphie, Newyork, & Boſton. Les chargemens, & les premiers ſur-tout, devroient être formés par des aſſortimens extrêmement variés, qui ſerviroient à indiquer aux Américains ce que la France peut offrir, & aux François ce que les Américains peuvent conſommer. Entre les places de commerce de France qui pourroient correſpondre avec celles des Etats-Unis, Marſeille & Cette auroient un avantage tout particulier, qui ſeroit de faire en quelque ſorte excluſivement le tranſport des denrées américaines propres au commerce de la Méditerranée, où les Américains n'oſent plus ſe haſarder ; le riz, le poiſſon, les ſalaiſons, le merrain, le chêne verd, les potaſſes, & ſelon les beſoins les grains & farines, des objets de retour avantageux. Ceux qu'il conviendroit de porter aux Etats-Unis ſeroient, ſelon l'information qu'on auroit des prix courans & des beſoins, des vins & eaux-de-vie, vinaigres, huiles fines, fruits ſecs, ſels, draps fins, ſoieries unies, toiles peintes, toiles fines, des batiſtes, rubans noirs & autres, gazes, gants d'hommes & de femmes, bas de ſoie, chapeaux, quelques bijoux, ſur-tout des montres, quelques glaces, des miroirs, des papiers de meubles & à écrire, des livres anglois imprimés

en France, quelques autres livres, de la parfumerie, &c., du verre de vître conforme à celui d'Angleterre, & différentes marchandises à l'imitation de celles que les Américains tirent d'Angleterre. L'imitation des Anglois ne sauroit être portée trop loin sur un objet qui paroît peu important en lui-même, & qui est d'une grande conséquence en Amérique, qui est de donner toujours à tout, même aux choses communes, une belle apparence. Cet appât est indispensable. Les Américains s'attachent si fort à l'écorce, que si elle ne les séduit pas, ils ne vont pas plus loin. Les Anglois polissent, empaquettent, emballent, étalent toujours avec soin. C'est avec le vernis qu'ils trompent sur la mauvaise qualité, & qu'ils couvrent, pour le moment du débit, une infinité de défauts.

Si le soin de se conformer au goût, sage ou non, des consommateurs est essentiel pour tout homme qui veut assurer son débit, il l'est peut-être plus dans les Etats-Unis qu'ailleurs, & il est peut-être plus nécessaire de le recommander aux François qu'à d'autres peuples.

Les premières opérations de l'entreprise que je propose pourroient être faites sans attendre les informations les plus précises, & sans avoir recours à des correspondans. Que sur chaque navire il y ait un ou deux des associés, non pas des jeunes

gens ſans expérience, mais choiſis parmi des gens les plus ſages & les plus éclairés, deſtinés à ſervir eux-mêmes de facteurs dans ce commerce, au moins dans les premiers temps, ils pourront ſuivre les échelles que j'ai indiquées, & ils trouveront dans chacune un conſul ou vice-conſul du roi en état de les guider. Ces officiers ont été exercés à faire des recherches pour éclairer l'adminiſtration, qui les mettent aujourd'hui en état d'être très-utiles aux négocians qui viendroient réclamer leurs conſeils. Le temps preſſe, les habitudes angloiſes ſe fortifient, des manufactures américaines s'élèvent. C'eſt aux François, zélés pour la proſpérité de leur patrie, à ſe hâter de s'aſſurer d'un canal qui leur eſt encore facile, & où tout les invite à venir profiter des avantages qui peuvent en dériver. Aujourd'hui que le patriotiſme ſe ranime à la voix d'un roi *bienfaiſant & père de ſes peuples*, on doit pouvoir eſpérer qu'il ſe trouvera des négocians citoyens & éclairés, qui voudront tenter une entrepriſe glorieuſe, & utile pour eux & leur patrie, puiſque l'on a vu la même entrepriſe tentée dans un temps où l'on étoit ſans lumières ſur l'objet vers lequel elle ſe dirigeoit, & où la plupart de ceux qui s'y ſont livrés manquoient de moyens, de talens, & quelquefois de la bonne foi néceſſaire au ſuccès du commerce, & ſur-tout d'un commerce nouveau.

A M. LE DUC
DE LA ROCHEFOUCAULT.

A Paris, le 19 avril 1789.

DANS les recherches, monſieur le duc, dont je me ſuis occupé, durant mon ſejour dans les Etats-Unis d'Amérique, ſur tout ce qui pouvoit intéreſſer le commerce, que nous ne faiſons pas, mais que nous pourrions faire avec ces Etats, j'ai porté une attention particulière ſur le tabac. Cette denrée, qui forme juſqu'à préſent la branche la plus conſidérable d'exportation des Etats-Unis, pour notre conſommation, eſt en même-temps une branche importante des revenus publics du royaume. Ce revenu entre dans la claſſe des impôts indirects & par conſéquent les moins ſenſibles & les plus proportionnés aux facultés des conſommateurs. Je crois qu'on obvieroit facilement aux inconvéniens que préſentent, contre les taxes ſur les conſommations, les meſures néceſſaires pour en aſſurer la perception, lorſqu'elles contrarient à quelques égards la liberté individuelle, ſi nous jouiſſions d'un bon régime ſur les douanes. Si l'on parvient à empêcher

l'introduction frauduleuſe d'une denrée ou marchandiſe, il ne ſera pas néceſſaire d'uſer d'aucune rigueur pour faire des recherches vexatoires dans l'intérieur. Si enſuite perſonne n'eſt autoriſé à acheter la denrée, qui ne peut être débitée qu'après avoir ſubi une fabrication, que ceux qui ſont autoriſés en vertu d'une loi à exercer cette fabrication, il ſera très-aiſé de s'aſſurer du produit de la taxe impoſée à chaque fabricant, en raiſon de la quantité qu'il voudra fabriquer, & dont il fera le paiement actuel, ou par une obligation à terme, au moment où la denrée brute lui ſera délivrée des magaſins, ſpécialement deſtinés à la recevoir à ſon entrée dans le royaume. Si l'on prend les meſures néceſſaires pour que les fabricans ne puiſſent point détailler, & ne vendre la denrée fabriquée qu'à des perſonnes autoriſées en vertu de la loi, il ne deviendra pas néceſſaire de faire aucune recherche pour ſurveiller les débitans. Le tabac, au moment où il parviendra entre leurs mains, auroit acquitté à l'état tout ce qu'il doit lui produire. Je n'apperçois de précautions d'une rigoureuſe ſurveillance néceſſaire qu'à l'égard des fabricans. Mais comme le commerce qu'ils entreprendront ſera entièrement libre de leur part, & qu'ils connoîtront à l'avance la rigueur de leurs engagemens, on peut dire que la liberté n'eſt nullement compromiſe par

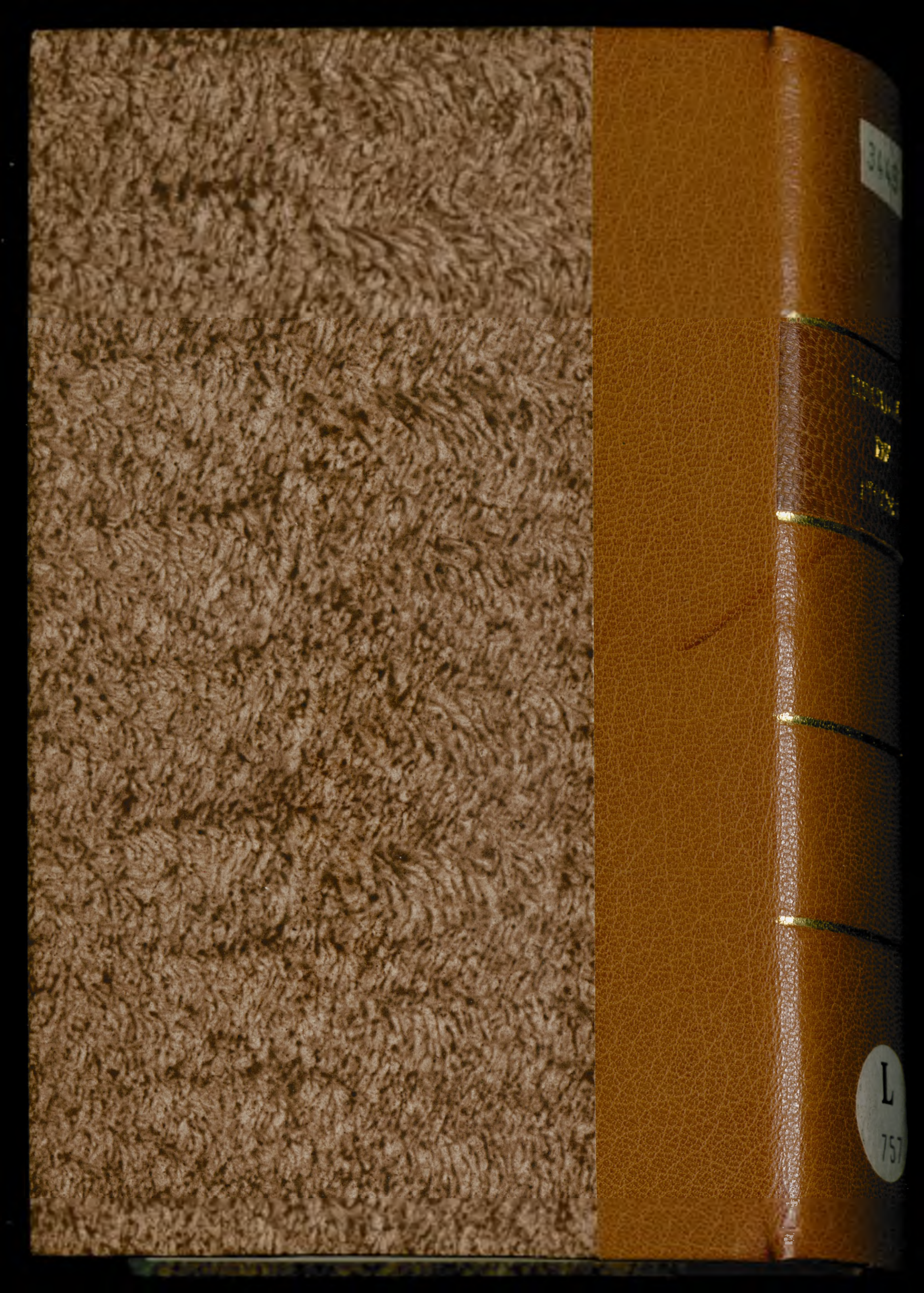
le régime que je propofe. Je crois d'ailleurs que les fabriques à tabac pourroient être accordées aux départemens adminiftratifs, pour en tirer le parti le plus avantageux, fauf à verfer au tréfor public, par forme d'abonnement, une fomme fixe, équivalente de l'eftimation à laquelle cette partie du produit du tabac auroit pu être portée.

L'extrait du mémoire ci-joint, que j'ai l'honneur de vous adreffer, étoit fait avant la formation de l'affemblée nationale, qui a plus de moyens que n'en avoit l'ancien gouvernement d'effectuer tout ce qui eft utile à la chofe publique. Je ferois trop heureux fi mes foibles efforts avoient produit quelques renfeignemens par lefquels je puffe contribuer, pour ma part, aux fuccès qui doivent fuivre ceux dont nous avons déjà été temoins. J'ai ajouté à l'extrait du mémoire quelques additions que m'ont fuggeré les circonftances furvenues depuis fa rédaction. *Si vous jugez*, monfieur le duc, que ma lettre & les obfervations y jointes, méritent d'être mifes fous les yeux du comité que vous préfidez, & qu'il puiffe défirer des renfeignemens plus détaillés fur le fujet que j'ai l'honneur de vous communiquer, je ferai très-empreffé de me rendre à fes ordres, ou aux vôtres en particulier.

J'ai été encouragé à vous foumettre mes obfervations, en lifant, dans le rapport du comité

que vous préſidez, qu'il attendoit des renſeignemens relatifs aux douanes & au tabac. Je ſuis perſuadé que vous aurez lu ou lirez avec intérêt le réglement des Etats-Unis ſur les douanes. Ce réglement eſt aujourd'hui uniforme, depuis que ces états ont eu la ſageſſe de diminuer leur force iſolée, pour créer une force centrale, ce qui étoit l'objet de la nouvelle conſtitution dite fédérale, mais dans le fait conſolidante. Vous ſavez, ſans doute, que l'opinion générale, dans les Etats-Unis, eſt en faveur des impôts indirects de préférence aux impôts directs. Cette opinion tient aux difficultés de réaliſer les ſommes qu'il faut toujours tenir toutes prêtes pour les collecteurs d'impôts directs, d'où réſultent ou le non payement, ou la plus ſévère exécution.

J'ai l'honneur d'être, &c.


3449
L
757



